



DÉCISION DU MAIRE
N° DEC2025-046
PRISE EN VERTU DES
POUVOIRS DÉLÉGUÉS PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Signature de l'avenant n°01-01- Marché de travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - Lot n°1 Gros Œuvre

Le Maire de la ville de Semoy,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

Vu l'article L.2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°36/20 en date du 27 mai 2020 alinéa 4 donnant délégation à Monsieur le Maire pour De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur, s'agissant des contrats relatifs aux besoins de fournitures et services, à 100 000 € HT et s'agissant des contrats relatifs aux travaux publics, à 1 000 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°85-23 en date du 19 décembre 2023 portant attribution du lot n°1 Gros œuvre dans le cadre de la construction d'un équipement de la petite enfance,

Considérant la nécessité de réalisation un enduit ciment taloché sur les murs du local poubelle ainsi que d'une façade du local de rangement,

DECIDE

Article 1 : De signer l'avenant n°01-01 avec l'entreprise SADORGE FRÈRES située à Ingré (45), prévoyant une plus-value à hauteur de 1 960,00€ HT, soit une évolution de 0,93% du montant du marché.

Article 2 : D'indiquer que le nouveau montant total du marché s'établit à 254 352,00€ HT.

Article 3 : De rendre compte, conformément aux dispositions de l'article L2122-23 du CGCT, de la présente décision au cours de la prochaine séance du Conseil Municipal et figurera au registre des délibérations.

Fait à Semoy, le 6 mai 2025

Le Maire
Laurent BAUDE



Transmission et réception en préfecture le : 09 MAI 2025

Publication numérique le : 09 MAI 2025

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :
-date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité
-date de sa publication et/ou de sa notification

AAPC n°2023-002

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille

LOT 01 – GROS ŒUVRE

AVENANT N°01-01

A - Identification de l'acheteur

Mairie de SEMOY
20 place François Mitterrand 45400 SEMOY
Représentant légal : Laurent BAUDE, Maire

B - Identification du titulaire du marché public

SADORGE Frères
12 rue de la Gare
45140 INGRÉ

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

Travaux pour la construction d'un équipement de la petite enfance en bois-paille - LOT 01 – GROS ŒUVRE

■ **Date de la notification du marché public : 26/12/2023**

■ **Durée d'exécution du marché public : 16 mois**

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 210 000,00€
- Montant TTC : 252 000,00€

D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

Réalisation d'un enduit ciment taloché gris sur les murs parpaings du local poubelle et d'une façade dans le local de rangement : application un enduit ciment de classe de résistance CS IV, conformément aux prescriptions du DTU 26.1, dressé sur une épaisseur de 12 mm.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 1 960,00€
- Montant TTC : 2 352,00€
- % d'écart introduit par l'avenant : 0,93%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 211 960,00€
- Montant TTC : 254 352,00€

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

07 Mai 2025 - 15H49

Maçonnerie - Terrassement

Sadorge Frères

12 rue de la Gare - 45140 INGRE

Tél. : 02 38 88 05 70

RC 64B47 - SIRET 085 430 472 00017

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
SADORGE Michel - Gérant	Ingré, Le 07.05.2025	Maçonnerie - Terrassement Sadorge Frères
		12 rue de la Gare - 45140 INGRÉ Tél. : 02 38 88 06 70 RC 64B47 - SIRET 086 480 472 00017

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : SEMOY , le 06/05/2025

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire

Laurent BAUDE

